

A.D.N.E.

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : ZI la Grande Ile
05230 CHORGES

848 415 345 RCS GAP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **30 septembre 2024** s'élevant à **40 742,29 euros** de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice

40 742,29 euros

est affecté à l'apurement partiel du compte « report à nouveau »
lequel se trouve ainsi ramené à -8 402,23 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le **30 septembre 2024** qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur David PITTET

